



COMMUNE DE CABRIES

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2019

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

Présents (21) : M. Hervé FABRE-AUBRESPY – Mme Marie-Thérèse BAGARRI – Mme Marlène BERTRAND – Mme Patricia LAZZARO – Mme Marie-Claude FLAMENT – M. Arnaud DESHAYES – M. Roger SCATIZZI – Mme Charlotte ROMERO – Mme Jeanine BERTON – M. Ezio DI CHIARA – M. Hervé MARTIN – M. Gérard BOURQUIN – Mme Betty MEYSSONNIER – M. Laurent LONG – Mme Nadia TRAINAR (arrivée à 20h13) – M. Marc FONTANELLI (arrivé à 20h07) – Mme Anne LANFRANCO – M. Jean-Christophe CLEMENT – M. Pascal DURAND – Mme Catherine ANTONA-CHOREL – Mme Mireille PETITJEAN

Avaient donné pouvoir (7) : M. Pablo DE LARD à Mme Patricia LAZZARO – M. Frédéric MORLOT à M. Arnaud DESHAYES – Mme Annaïk JOUENNE à Mme Marie-Claude FLAMENT – Mme Laura PIGNATEL à Mme Marlène BERTRAND – M. Marian CAORS à Mme Marie-Thérèse BAGARRI – M. Quentin VERRERET à M. Hervé FABRE-AUBRESPY – Mme Dominique JOUANNIN à Mme Anne LANFRANCO

Absents (1) : - M. Yves VARO

Mme BERTRAND procède à l'appel.

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

1. AFFAIRES GENERALES :

1.1 - Promesse unilatérale de vente de la parcelle cadastrée BY n° 2p

Par 20 voix pour, 8 contre (M. DI CHIARA ; M. MARTIN ; M. BOURQUIN ; Mme LANFRANCO, M. CLEMENT, M. DURAND, Mme JOUANNIN et Mme PETITJEAN), et 1 abstention (Mme MEYSSONNIER) le conseil municipal déclare son intention de céder à la société OASIS GROUPE, et GCC Immobilier mandataire, la parcelle cadastrée BY n°2 terrain A, à raison d'une superficie de 20 000 m², à détacher de la parcelle cadastrée BY n°2, dans le cadre de l'appel à projet de l'entreprise EDF, avec possibilité de substitution à toute autre personne morale ; approuve la promesse unilatérale de vente de la parcelle cadastrée BY n° 2 terrain A, pour une contenance de 20 000 m², au prix de 1 760 000 millions d'euros ; autorise M. le maire à procéder à toutes les démarches nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération et dit que les frais afférents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur.

Signature du Président de séance,

**Hervé FABRE-AUBRESPY,
Maire de Cabriès**

Signature du Secrétaire de séance,

**Marlène BERTRAND,
Adjointe au maire**